
PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du vendredi 29 mars 2018 à 9h00, à la salle Fleurisia à Fleurier

Le Président	M. Simon Eschler
Membres	46 personnes selon liste de présence
Invités	Pierre-Ivan Guyot (SAGR) et Félix Wuergler, Stéphane Rosselet et Yann Huguelit (CNAV), Sarah Hofmann (PIOCH) Jacques-André Choffet (AGRI), Pierre-François Gobat (SCAV)
Excusés	11 invités et 13 membres
Le gérant	M. Gilles Aeschlimann
Procès-verbal	Mme Justine Debély

Ordre du jour

1. Salutations et nomination des scrutateurs
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2017
 3. Rapport du président
 4. Rapport du gérant
 5. Finances:
 - 5.1. Présentation des comptes 2017
 - 5.2. Rapport des vérificateurs
 - 5.3. Acceptation des comptes 2017
 - 5.4. Présentation et vote du budget 2018
 6. Élections et nominations:
 - 6.1. Élection d'un représentant des contrôleurs au comité
 - 6.2. Élection d'un représentant des préposés au comité
 - 6.3. Renouvellement du comité
 - 6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
 7. Divers
-

1. Salutations et nomination des scrutateurs

Le président ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

MM. Jean-Marc Fallet et Marian Otz sont nommés scrutateurs.

Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour présenté. Aucun commentaire, l'assemblée approuve l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Aujourd'hui, on parle beaucoup de l'agriculture 4.0 et on veut tous se mettre à cette sauce. Mais pourquoi 4.0 ?

J'étais récemment à une conférence sur le sujet et cela m'a interpellé. Il y a fort longtemps, nos ancêtres étaient nomades; ils vivaient de la chasse, de la pêche et de la cueillette, ils se déplaçaient selon les changements de saison et le mouvement des troupeaux qu'ils chassaient.

Un jour, l'homme s'est sédentarisé et a commencé par devenir éleveur et cultivateur et ainsi à vivre de ce qu'il produisait c'est le début de l'agriculture 1.0.

Puis l'homme commença à créer les premiers outils et la houe, l'ancêtre de la charrue, dont la traction était humaine ou animale, c'était l'agriculture 2.0.

L'agriculture 3.0 est apparue avec l'arrivée des premiers tracteurs, à l'époque à vapeur, puis avec les premiers moteurs à explosion et ce fut également le début de l'utilisation d'intrants de l'industrie pour l'agriculture.

Et aujourd'hui, le 4.0, l'ère de la digitalisation, du numérique, des automates et de la robotique qui est censé tellement nous apporter et nous épauler !

Ah la digitalisation et le numérique... c'est beau, c'est moderne !

C'est l'accessibilité à tout en tout temps et à tout le monde, même ceux qui n'en voulaient pas.

On récolte des tas de données qui se noient dans une masse d'informations et quand on en a besoin, on ne sait plus où aller les chercher ou on ne peut même plus les exploiter.

Des tas d'informations circulent sur les réseaux sociaux et sur la toile ! Elles sont plus ou moins fondées, plus ou moins justes ou fausses et plus ou moins pertinentes.

Aujourd'hui, tout le monde a un smartphone et hop une petite photo, un petit commentaire et on balance, puis ça occupe le monde et les commentaires commencent à fuser. Il y a ceux qui sont outrés et scandalisés et qui croient sauver le monde, il y a ceux qui sont indignés et qui réclament des dommages, il y a ceux qui mobilisent tout un bataillon pour aboutir à je ne sais quoi, il y a également ceux qui ne disent rien et il y a les pires, ceux qui ne se remettent jamais en question et ne veulent rien changer.

Mais ne vous inquiétez pas, nous allons surmonter cela et apprendre à vivre avec et il y aura une agriculture 5.0 mais il y aura d'abord un passage pénible et usant mais c'est pour un monde meilleur.

Maintenant, autre chose, en ce début d'année, une interpellation a été déposée par le groupe des Verts au Grand Conseil Neuchâtelois et qui s'intitulait "copains comme cochons". Les principales questions soulevées sont :

- Est-ce qu'il n'y a pas un risque de copinage sachant que les contrôleurs sont souvent éleveurs ?
- Qu'est-ce qui prouve que ces contrôles sont vraiment transparents ?

Cette semaine notre conseiller d'Etat, M. Laurent Favre, a dû répondre à cette interpellation. L'ANAPI a été sollicitée pour expliquer comment sont effectués les contrôles. C'est dans de telles situations que notre accréditation à la norme ISO 17020 prend encore plus de sens ! Elle nous permet de montrer toute notre crédibilité au niveau des contrôles.

Voici quelques exemples :

- Un contrôleur ne contrôle pas les exploitations de sa commune ou de sa famille.
- Le contrôle d'une exploitation d'un contrôleur ou d'un membre du comité est effectué par 2 personnes.
- Avant chaque campagne de contrôles, une formation a lieu pour assurer un niveau de compétences des contrôleurs suffisant.
- Tous les contrôleurs sont régulièrement accompagnés par le gérant ou le chef des paiements directs.
- Des supers contrôles sont faits pour s'assurer que les contrôleurs aient fait correctement leur travail, et je pense que dans quelques années, on aura les contrôleurs qui contrôleront les contrôleurs des contrôleurs.
- La gérance de l'ANAPI est régulièrement auditée par le Service d'Accréditation Suisse sur son fonctionnement et ses pratiques.

En lien avec ce sujet, votre comité reste convaincu que ce système de contrôles effectués par des professionnels reste la meilleure solution. Le professionnel reste la personne la plus compétente pour effectuer des contrôles car elle a acquis les connaissances nécessaires. Nous avons de la peine à imaginer un maçon contrôler le travail d'un électricien ou un employé de banque être expert à un examen technique d'un CFC d'horloger. C'est pourquoi nous n'arrivons également pas à concevoir un vendeur d'articles de sport faire l'analyse d'un bilan de fumure agricole et juger de sa conformité. Avons-nous raison de croire à ce système en mains de professionnels ? A vous de vous exprimer, chers membres, si vous pensez que ce n'est pas ou plus une bonne solution.

Dans un même temps, l'Etat doit revoir ses dépenses et les diminuer, cela touche également l'ANAPI. Plus de contrôles, de contraintes et de réglementations avec toujours moins de moyens: il s'agira de trouver des compromis.

Je passe maintenant à d'autres actualités : lisez-vous régulièrement votre hebdomadaire l'AGRI ? De beaux articles ont été rédigés récemment concernant des métiers qui entourent l'agriculture, notamment ceux concernant les collaborateurs de l'ANAPI. Par exemple, le 9 février, c'est le métier de préposé agricole qui a été mis en avant à l'exemple de M. Longchamp du canton de Vaud. "Avoir un œil bienveillant et attentif sur le travail de ses collègues" n'est-ce pas une belle façon de résumer le travail de préposé ? Vendredi 23 mars dernier, c'est le travail d'un contrôleur de l'AFAPI qui a été décrit, un article empreint d'humanité avec le titre "Etre à l'écoute et soigner le dialogue". Cette communication est très positive et permet d'expliquer le fonctionnement de l'agriculture et des organisations ou métiers qui l'entourent. Le problème est que cette communication se fait essentiellement au sein de la profession puisque ce journal est avant tout lu par les agriculteurs. Le défi est maintenant d'arriver à mieux communiquer cela à l'extérieur de la profession, de vulgariser aux consommateurs ce que fait un contrôleur, ce que fait un préposé, afin que, finalement, la confiance soit renforcée.

Pour conclure, je vous encourage à répondre sereinement aux personnes qui vous entourent quant à la crédibilité des contrôles dans l'agriculture et je vous remercie pour votre présence, très importante à nos yeux, car il s'agit avant tout de votre association.

Intégralité du rapport

4. Rapport du gérant

Le rapport du gérant sera présenté en 4 points : 1) Contrôleurs et Préposés, 2) Contrôles 2017 3) Accréditation et 4) Infos et nouveautés

4.1. Contrôleurs et préposés

Pour les contrôleurs, le gérant informe des démissions suivantes : M. Daniel Barben qui a cessé son activité au 31.12.2017 après tant d'années d'engagement depuis 1972 ! Également M. François Chopard pour la même date, engagé depuis une petite durée d'un peu plus de 2 ans, mais avec le mérite d'avoir au moins essayé. Tous deux étant absents, un présent leur sera remis en mains propres.

L'ANAPI a engagé 4 nouveaux(elles) contrôleurs(es), Marie Raymondaz, Vilars, Véronique Uldry, St-Aubin-Sauges, Patrick Schafroth, Neuchâtel et Baptiste Tritten, La Chaux-de-Fonds.

Parmi le team des contrôleurs, il n'y a plus que 2 AO en fonction pour cette année 2018: MM. Patrick Pellaton et Thierry Oppliger. Selon une séance avec le SCAV en octobre dernier, ce dernier nous soumet moins de mandats de contrôles vétérinaires de base pour 2018.

Un choix sera à faire ce printemps concernant les 2 contrôleurs(ses) qui démarreront la formation théorique d'Assistant(e) Officiel(le) au mois de novembre.

Dans le team des préposés, M. Daniel Barben a également démissionné à fin 2017. M. Sylvain Meystre quant à lui a mis fin à son mandat au 31.03.2018. M. Patrick Schafroth a été choisi pour leur succéder et reprendre ces deux secteurs.

Team des contrôleurs :

Christophe Barras
Isabelle Matthey
Raphaël Oppliger
Thierry Oppliger (AO)
Patrick Pellaton (AO)
Marie Raymondaz
Christian Santschi
Patrick Schafroth
Baptiste Tritten
Véronique Uldry
Valentin Von Allmen

+ 14 contrôleurs viticoles
(12 ont fonctionné en 2017)

Team des préposés :

Olivier Bachmann
Michel Barben
Jean-Pierre Duvanel
Jean-François Faivre
Patrick Pellaton
Daniel Jeanneret
Laurent Jeanneret
Sylvain Meystre (jusqu'au 31.03.2018)
Teddy Monnier
Vincent Perrin
René Porret
Patrick Schafroth
Gérard Stampfli

4.2 Contrôles 2017

Statistiques de contrôles	2016	2017
Nb exploitations inscrites SST/SRPA	554	543
Nb expl. SST/SRPA contrôlées	174 (31%)	144 (27%)
Exploitations en CC	15 (9%)	17 (12%)
Nb de contrôles AO	189	129
Nb exploitations inscrites PER	615	597
Nb contrôles PER sur le terrain	181 (29%)	154 (26%)
Nb contrôles Données de structure (PER + Bio)	200	188
Exploitations en CC	30 (8%)	29 (8%)

Statistiques de contrôles	2016	2017
IP-Suisse exigences de base	71	52
IP-Suisse céréales	6	26
IP-Suisse Viande	53	42
IP-Suisse Biodiversité	44	31
IP-Suisse Lait des prés	-	11
AQ-Viande suisse	85	47
Suisse-Garantie	26	45
AOP Gruyère	66	35
Montagne et alpage		8
Autres (IGP/FM/62a)	6	4

4.3 Accréditation

Pour rappel: l'ANAPI est en accréditation individuelle depuis août 2016.

À la suite de l'audit sur le terrain du SAS et de l'OFAG en juin 2017, ces derniers demandent de plus traiter les points phytosanitaires (seuils de tolérance, délais d'attente). Également de mieux vérifier les différents points concernant les bordures tampon (largeur, prescriptions d'exploitation, entreposage non-autorisé).

4.4 Infos et nouveautés

Pour rappel, les 4 organisations de contrôles liées aux cantons NE / JU / GE et VD ont signé l'offre Acordacontrol. Actuellement le développement se fait par Agridea. Cette année les premiers tests avec la tablette seront effectués.

Deuxième projet qui s'inscrit dans une perspective commune en Suisse romande (car une certification individuelle serait beaucoup trop conséquente): effectuer des contrôles BIO. Nous effectuons déjà certains contrôles sur des exploitations Bio (structures par le biais des préposés, contrôles vétérinaires de base par les AO, contrôles des producteurs de lait de Gruyère BIO). L'avantage pour les agriculteurs avec l'ANAPI : une proximité et une meilleure coordination des contrôles. L'étude est en cours.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2017

Le gérant présente les comptes 2017. Ceux-ci se bouclent avec un déficit de **Fr. 1'711.10.**

Le bilan montre une fortune s'élevant à **Fr. 115'629.66** et des fonds de réserve de **Fr. 83'000.-**

5.2. Rapport des vérificateurs

MM. Romane Botteron, Fabian Krebs et Jean-Pierre Gfeller ont fonctionné comme vérificateurs de comptes. M. Romane Botteron fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2017 ont été vérifiés le 7 mars 2018 aux Ponts-de-Martel en présence du gérant M. Gilles Aeschlimann et de la comptable Mme Josée Sandoz. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés.

5.3. Acceptation des comptes 2017

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.

5.4. Présentation et vote du budget 2018

Le gérant présente le budget 2018. Celui-ci montre un bénéfice de **Fr. 1'450.00.**

Le budget 2018 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

6. Élection et nomination

6.1 Élection d'un représentant des contrôleurs au comité

M. Christophe Barras au comité depuis 12 ans est au terme de son mandat de représentant des contrôleurs. Un présent lui est offert. Pour le remplacer au comité, M. Thierry Oppliger, contrôleur et assistant officiel, est proposé à l'assemblée.

L'Élection de M. Thierry Oppliger au comité a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.

6.2 Élection d'un représentant des préposés au comité

M. Sylvain Meystre est démissionnaire au 31.03.2018 comme préposé et comme représentant des préposés au comité. Un présent lui est offert. Pour le remplacer au comité, M. Vincent Perrin, préposé au Val-de-Ruz, est proposé à l'assemblée.

L'Élection de M. Vincent Perrin au comité a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.

6.3. Renouvellement du comité

Voici la composition:

Président:	Simon Eschler
Boudry:	Olivier Porret
La Chaux-de-Fonds:	Frédéric Matile
Le Locle:	Armin Eigenmann
Neuchâtel:	Cédric Barben
Val-de-Ruz:	Denis Christen
Val-de-Travers:	Claude-Alain Dreyer
Contrôleur:	Thierry Oppliger
Préposé:	Vincent Perrin

L'Élection en bloc du comité a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.

6.4. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

MM. Romane Botteron et Pieric Matthey sont sortants. Les nouveaux vérificateurs-suppléants doivent provenir du district du Val-de-Ruz et de La Chaux-de-Fonds, afin de respecter le tournus. L'assemblée propose M. Bernard Geiser et M. Christophe Ummel. Aucune autre candidature n'étant proposée, ils acceptent le poste et sont élus comme vérificateurs-suppléants.

La commission de vérification 2018 est constituée des personnes suivantes: MM. Fabian Krebs, Jean-Pierre Gfeller et Jean-Marc Zwahlen comme vérificateurs, et MM. Bernard Geiser et Christophe Ummel comme vérificateurs-suppléants.

7. Divers

La parole est aux invités :

M. Pierre-François Gobat, Chef du SCAV, remercie l'ANAPI pour l'invitation et confirme que le nombre de contrôles à effectuer en 2018 est plus bas. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un problème entre le SCAV et l'ANAPI. Bien au contraire le mandat des contrôles est rempli avec entière satisfaction. Il rebondit sur le rapport du président et le sujet "copain comme cochon", les critiques émises dans la profession qui s'autocontrôle, il faut beaucoup d'arguments pour expliquer et justifier le système.

Il explique également qu'un groupe politique remet en question le contrôle relatif à la protection des animaux en lien avec la diffusion d'images/vidéos via les smartphones et les émotions qu'elles suscitent. Que l'on soit pour ou contre la manière de procéder, certaines des vidéos montrent une réalité pas toujours très glorieuse. Ensemble, nous sommes convaincus du bon fonctionnement de l'agriculture. Il termine en remerciant l'ANAPI pour la bonne collaboration.

M. Pierre-Ivan Guyot, Chef du SAGR, prend la parole concernant les problèmes rencontrés : pâturages boisés et sangliers. L'agriculture est attaquée et on entend que dans l'agriculture, on ne sait pas travailler. Mais peu de monde est conscient qu'on est tous responsables. Le SAGR est également satisfait des contrôles et du sérieux de l'ANAPI. Malgré la baisse du soutien financier octroyé par le SAGR à l'ANAPI, il espère que la bonne collaboration va se poursuivre.

La parole est aux membres :

M. Christophe Dolder, membre, pose une question concernant les documents PER.

Le président remercie les teams des contrôleurs et préposés, le gérant M. Gilles Aeschlimann, et le reste de l'équipe administrative de l'ANAPI, pour tout le travail accompli. Il remercie également la CNAV, le SCAV, le SAGR et la PIOCH pour la bonne collaboration.

Des remerciements chaleureux sont adressés à M. Félix Wuergler, fraîchement retraité. Ce dernier prend la parole pour remercier de la bonne collaboration et espère que la profession soit reconnue à sa juste valeur. Un présent en commun avec la CNAV lui sera remis à l'assemblée qui suit.

Aucune autre personne ne souhaitant prendre la parole, le président clôt la séance à **10h05**.

Fleurier le 29 mars 2018.

Le président

Le gérant

Simon Eschler

Gilles Aeschlimann